

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt et un, le 6 juillet à 14h00,

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni Espace Ouvèze à Privas sous la Présidence de François ARSAC, Président de la Communauté d'Agglomération.

Présents :

Nombre de membres :
en exercice : 70
présents : 56
votants : 63

Date de la convocation :
30 juin 2022

Mesdames Denise CHOCHILLON, Karine TAKES, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-Josée VOLLE, Christine GIGON, Marie-Josée SERRE, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Véronique CHAIZE, Victoria BRIELLE, Mathilde GROBERT, Jeanne VOIRY, Souhila BOUDALI-KHEDIM, Roselyne PEYROUSE-VETTER, Corine LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Sandrine CHAREYRE, Chantal HAMM, Martine FINIELS, Clothilde FREUCHET.

Messieurs Jérôme BERNARD, Éric SEIGNOBOS, Arnaud DE CAMBIAIRE, François ARSAC, François GIRAUD, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROSSE, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, Ali-Patrick LOUAHALA, Jimmy VERDOT, Christophe VIGNAL, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Bernard JUSTET, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel VALLA, Hervé ROUVIER, Roger RINCK, Michel GAMONDÈS, Christian MARNAS, Sébastien VERNET, Yann VIVAT, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Jérôme COSTE, Christophe THOMAS, Gilles DURAND, Didier TEYSSIER, Frédéric GARAYT, Gilles LÈBRE, Jacqy BARBISAN, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Betty ESTÉOULE (procuration à François ARSAC), Valérie DUPRÉ (procuration à Christophe VIGNAL), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE).

Messieurs Alain SALLIER, (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Gilbert BOUVIER (procuration à Roselyne PEYROUSE-VETTER), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS), Francis GIRAUD (procuration à Doriane LEXTRAIT).

Absents : Bernard BROTTESS, Jérôme LEBRAT (procuration d'Éric PAQUERIAUD), Sylvie ANDRÉ-COSTE (procuration de Géraldine ROUX), Adrien FÉOUGIER, Anne TERROT-DONTENWILL.

Secrétaire de séance : Doriane LEXTRAIT

Délibération n°2022-07-06/132

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC INTITULÉ "MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION DE LA PISCINE DE BEAUCHASTEL"

Rapporteur : François VEYREINC

Le présent marché concerne une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la modernisation de la piscine intercommunale de Beauchastel. Le premier objectif de ce marché de prestations intellectuelles consiste à permettre à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA), dans le cadre du projet de modernisation de l'équipement, de faire un choix entre les quatre scénarios suivants :

- Rénovation dans le cadre d'une simple mise aux normes de la piscine ;

- Réhabilitation, amélioration des conditions d'accueil et de la performance énergétique dans l'emprise de la construction existante ;
- Réhabilitation complète, amélioration des conditions d'accueil et de la performance énergétique de l'existant (bâtiment passif) ;
- Sur la base des résultats et en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité du diagnostic : création de l'équipement neuf.

Sous réserve de l'affermissement de la tranche optionnelle n°1, le deuxième objectif assigné au titulaire est la remise à la C.A.P.C.A. d'un ensemble de pièces écrites permettant, au terme d'une procédure réglementaire de consultation, de formaliser auprès d'(un) opérateur(s) économique(s) la conclusion et l'exécution d'une maîtrise d'œuvre ou d'un marché global de performance énergétique résultant du choix fait par le maître d'ouvrage entre les scénarios de modernisation mentionnés ci-dessus.

Enfin, suite à la réception des travaux et sous réserve de l'affermissement des autres tranches, le prestataire retenu devra assister la C.A.P.C.A. dans le cadre et l'exploitation et la maintenance de la piscine intercommunale.

* * *
* *

Ceci exposé,

- Vu le Code la commande publique et notamment ses articles L.2124-2° et R.2124-2-1° ;
- Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 22 juin 2022, attribuant le marché public intitulé « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la modernisation de la piscine de Beauchastel » ;
- Vu les caractéristiques principales de passation du marché public :

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ PUBLIC	
Nature	Services (prestations intellectuelles)
Marché public	Marché
Décomposition en tranches	1 tranche ferme + 5 tranches optionnelles
Type de procédure	Procédure formalisée - Appel d'offres ouvert
Type de publicité	Publicité obligatoire : JOUE + BOAMP Publicité supplémentaire : Profil acheteur + site internet de la Communauté d'Agglomération
Date d'envoi de l'avis d'appel à la concurrence	29/04/2022
Date limite de réception des offres	31/05/2022 à 12h
Nombre d'offres reçues	2
Nombre d'offres éliminées	0
Durée prévisionnelle du marché	100 mois à compter de la notification du marché
Critère de jugement des offres	60 % « Prix » 40 % « Valeur technique »

- Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres, du 22 juin 2022, approuvant le classement des offres annexé à la présente délibération, et attribuant le marché à l'entreprise : ARWYTEC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 63 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Autorise le Président à signer le marché public intitulé "Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la modernisation de la piscine de Beauchastel" à l'entreprise : ARWYTEC pour un montant total minimum de 113 425,00 € H.T. ;

- Dit que les crédits sont inscrits au compte 617 du budget principal de l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
François ARSAC




La secrétaire de séance,
Doriane LEXTRAIT




Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 12/07/2022



ID : 007-200038933-20220706-2022_07_06_132-DE